



## SUPPRESSION DE CHEMIN RURAL

Mme/M. ....

[adresse postale]

[téléphone]

[courriel]

A ....., le .../.../.....

Mme/M. le ou la Maire de [nom de la commune]

[adresse postale]

**Objet : Suppression d'un chemin rural à [insérer commune]**

Madame/Monsieur le ou la Maire,

J'ai le regret de porter à votre connaissance la suppression d'un chemin rural, situé sur le territoire de la commune de [insérer nom], au lieu-dit [insérer nom] (entre les parcelles n° de parcelle XX/XX/XXXX et n° de parcelle XX/XX/XXXX).

J'attire votre attention sur le fait que vous pouvez intervenir afin de prévenir et de résorber cette atteinte à notre environnement : « L'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux » (art. L. 161-5 Code rural). Le maire peut donc s'opposer "d'urgence" aux dégradations d'un chemin rural telles que la destruction de haies ou détérioration du sol (art. D. 161-14 du même code). Par exemple, la jurisprudence a estimé qu'un maire était tenu de s'opposer à la création d'un portail fermant un chemin communal (CAA Bordeaux, 11/06/2015, n°12BX03117).

Ce chemin était d'utilité publique et vous devez faire cesser ces entraves à la circulation [préciser la nature de ces entraves].

L'atteinte à la conservation de ces chemins ruraux est réprimée par les dispositions répressives de droit commun relatives aux contraventions contre les biens (articles R. 631-1 à R. 635-1 du code pénal). De plus, la détérioration d'un chemin rural peut être assimilée à une détérioration de bien public et donner lieu à des poursuites pénales (art. 322- 6 du Code pénal). Le fait de placer des obstacles dans un chemin rural constitue une entrave à la libre circulation sur la voie publique, ce qui constitue une contravention de 4ème classe (article R. 644-2 du Code pénal).

[Le cas échéant] En cas de labourage d'une partie d'un chemin rural par un agriculteur, dont le champ se situe en bordure du chemin, la commune pourrait également demander une contribution spéciale à l'agriculteur concerné, conformément aux articles L. 161-8 du code rural et de la pêche maritime et L. 141-9 du code de la voirie routière.

Je vous demande d'engager les mesures prévues face à ce genre d'infraction, au titre de vos pouvoirs d'officier de police judiciaire. [Le cas échéant] De plus, je vous encourage à entreprendre un recensement de tous les chemins ruraux de la commune en application de l'article L. 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime.

Pour avoir plus d'information, je vous conseille la lecture de ce livret destiné aux élus concernant les nombreux intérêts de la préservation des haies produit par Eau & Rivières de Bretagne.

Je souhaiterais être tenu·e informé·e des suites que vous ne manquerez pas de donner à cette affaire.

Confiant·e en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, je vous prie de croire, Madame la Maire/Monsieur le Maire, en l'expression de ma sincère considération.

[Signature]

Pièces jointes :

Carte de localisation

Photos

Copie à :

[association du mouvement FNE]